

EDITION 2024-2025

Mairie de Lacombe



LIVRET D'ACCUEIL

DES NOUVEAUX ARRIVANTS



Bienvenue chez vous à LACOMBE !

Vous avez choisi de venir à LACOMBE et je vous en félicite. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous installer chaque année, ce qui témoigne de l'attractivité de notre commune en préservant une qualité de vie.

Pour vous permettre de profiter pleinement de ses atouts et vous associer à sa dynamique, le Maire et le Conseil Municipal ont souhaité vous offrir les informations dont vous avez besoin. Ce livret vous accompagnera, nous l'espérons, dans votre vie quotidienne. Il n'apportera pas tous les éléments de réponse, mais vous pouvez être assurés que nous nous tenons à votre disposition pour faciliter votre intégration. N'hésitez pas à nous solliciter ainsi que notre site internet.

La publication de notre livret d'accueil est destinée à rapprocher la Municipalité des Lacombois. Il se veut pratique, agréable à lire et adapté aux habitants actuels comme aux nouveaux arrivants. Les lecteurs pourront compléter leurs connaissances et rester au plus près de l'actualité en consultant notre site <https://lacombe mairie.wixsite.com/11310> complément indispensable, sans oublier le Bulletin municipal qui paraît régulièrement.

Il fait bon vivre à Lacombe : nous bénéficions d'une exposition superbe dans la Montagne Noire.

Le Conseil Municipal élu en mars 2020 a à cœur de maintenir voire d'améliorer le cadre de vie des Lacombois dans un esprit de convivialité et souhaite voir s'installer à Lacombe de nombreuses familles nouvelles, auxquelles je souhaite par avance la bienvenue !

Benoît SOULIE
Maire de Lacombe



Les origines de Lacombe

Origine du nom : occ. Comba (gaul. Cimba) : combe, vallon.

Située à une trentaine de kilomètres de Carcassonne, Lacombe compte en 2021 environ 180 habitants pour une superficie de 1499 ha et est située à 750 mètres d'altitude.

Lacombe commune érigée le 8 mai 1864 par démembrement de la commune de Fontiers-Cabardès.



La commune de Lacombe est environnée de grands près et situé sur les hauteurs de la Montagne Noire, au milieu de magnifiques forêts domaniales et communales. La forêt de la Loubatière et la forêt de Ramondens. La rivière l'Alzeau, origine du canal du Midi, coule à ses pieds. Son altitude et sa position privilégiée parmi de nombreux sites merveilleux font de Lacombe une station estivale de premier ordre. Lacombe n'a été érigée commune que vers 1850 et dépendait auparavant de Fontiers-Cabardès. La demande de séparation avait été faite par les habitants de puis le 28 décembre 1786.

Station estivale très agréable abritée par de grands arbres, baignée par les eaux limpides de l'ALZEAU, qui tombent en cascade, entourée d'immenses forêts, cette coquette station offre un charmant séjour de calme et de repos au milieu de l'air pur et vivifiant.

Situé en bordure de la forêt de la Loubatière, ce bourg formé d'habitations dispersées comme La Galaube, Cals Haut, Cals Bas était autrefois peuplé presque uniquement de bûcherons et de charbonniers qui s'étaient établis dans cette région boisée dans les premières années du Moyen-Âge. Son origine, comme hameau organisé, faisait partie d'une commune. C'est en l'an 1203 que les seigneurs Sicard de Puylaurens et Eléazar d'Aragon décidèrent d'un commun accord de réunir les diverses agglomérations qui se trouvaient sur ces hauts plateaux de la Montagne Noire pour en former un village qu'ils appelèrent « FONTES ».



Chartreuse de la Loubatière



A peu de distance de la maison forestière de la Loubatière, se trouvent les vestiges du couvent que fit bâtir en 1315, Pierre de Rochefort, évêque de Carcassonne, pour y établir des chartreux. Ce monastère portait le nom de Notre Dame de Beaulieu est ensuite Sainte-Marie de La Loubatière. Ce monastère fut ui plus tard en 1523 à la Chartreuse de Castres qui annexa toutes ses dépendances ainsi que ses ressources. A partir de cette date, la Chartreuse ne fut plu habitée et, construite en mauvais matériaux, elle ne tarda pas à tomber en ruines. De nos jours, les

quelques pans de murs encore debout sont entourés de broussailles et envahis par le lierre. D'après ces vestiges, la construction mesurait 27 m de longueur et 7 m de largeur et était régulièrement orientée. Devant la maison du garde, on voit encore trois des bornes qui servaient de limite aux possessions de la Chartreuse : elles ont été trouvées dans la forêt



Le trou de la Genièvre est situé dans la forêt de Ramondens. Il y aurait eu une statue de Sainte Geneviève qui marquait l'entrée d'un souterrain. Des pigeons qui s'y seraient engouffrés seraient sortis à Labruguière.

Une légende liée aux loups

On raconte que les Chartreux étaient assiégés par les loups, et qu'ils voulaient s'enfuir sans passer par la forêt mal fréquentée. Ils connaissaient l'entrée d'un souterrain, mais ignoraient quelle pouvait bien être son issue. Et l'on ajoute que, pour savoir où menait ce boyau, ils lâchèrent des canards dans le souterrain. Et la légende ajoute, bizarrement :

« Quand ils les ont vus sortir un moment après, tout près de Labruguière, ils décidèrent de s'enfuir par-là ». Les moines avaient-ils inventé la longue vue pour voir à plus de 15 km de distance ? Plus sérieusement, cette légende d'un canard qui permet de découvrir l'issue d'un souterrain est un lieu commun dans la tradition orale occitane.

Le Mouton est un rocher sur un socle naturel à côté des mines de la Loubatière.

Le barrage de La Galaube

Dès le 18^{ème} siècle, un barrage sur l'Alzeau avait été prévu pour s'intégrer dans le système hydraulique de la Montagne Noire, afin de participer à l'alimentation du Canal du Midi. S'il a été évoqué à diverses reprises, ce n'est que vers 1985, lorsque l'Institution a été confrontée à un grave problème de pénurie, que ce projet, alors redevenu d'actualité, a été mis en étude pour être réalisé en 2000. Le décret du 24 juin 1998 reconnaît le barrage de la Galaube sur l'Alzeau d'intérêt général et d'utilité publique.

Avec ses 22,5 Mm³ d'apports moyens annuels, comparables à ceux du Sor, l'Alzeau constitue une ressource non négligeable. Il continuera à participer à l'alimentation du Canal du Midi plafonnée à 9 Millions m³ vis-à-vis desquels le barrage de la Galaube est "transparent". Celui-ci permet de s'accommoder du débit de transit de la Rigole de la Montagne (plafonné à 1,4 m³/s) et de **porter la capacité de stockage de l'Institution de 18,8 à 26,8m³**.

Cet ouvrage, dont la réserve peut être transférée dans la retenue des Cammazes via la Rigole de la Montagne, apporte la sécurisation recherchée 95 années sur 100, tout en prenant en compte l'augmentation de la demande en eau potable à venir. Il permet en outre le soutien d'étiage de l'Alzeau (débit garanti à 70 l/s).

La Prise d'ALZEAU est l'origine et la cause du canal du Midi, inauguré en mai 1681.



Patrick Foulon

Les mines de la Loubatière

Les minerais de plomb argentifère ont été exploités depuis la plus haute antiquité, les anciens travaux portent les traces d'exploitation par le feu, avant l'invention de la poudre.

Gaulois et Romains ont exploité ces gisements ainsi que des gisements de fer, comme en témoignent les immenses ferriers disséminés dans toute la Montagne. La villa Gallo-Romaine du lac de Saint Denis était le centre d'une exploitation très importante de fer. A côté de la mine on a trouvé des vestiges gallo-romains fragments d'amphores, poteries diverses, Des travaux anciens ont été recoupés lors de l'exploitation de la mine.

En 1938 est créé la « Société des mines de la Loubatière » qui va ouvrir la mine.



La mine fut créée en 1937 par Marcel Hubert, mort à la guerre en 1940. En 1939, les hostilités paralysent son exploitation. Elle offrit un abri sûr aux jeunes Audois qui voulaient échapper aux réquisitions de l'occupant. Dès la fin du conflit, elle se développe très rapidement et elle comptera très rapidement 250 employés. Une soixantaine de prisonniers allemands y sont amenés. Ils vivent dans un baraquement à côté des bâtiments de la mine et occupent l'un des trois postes de travail.

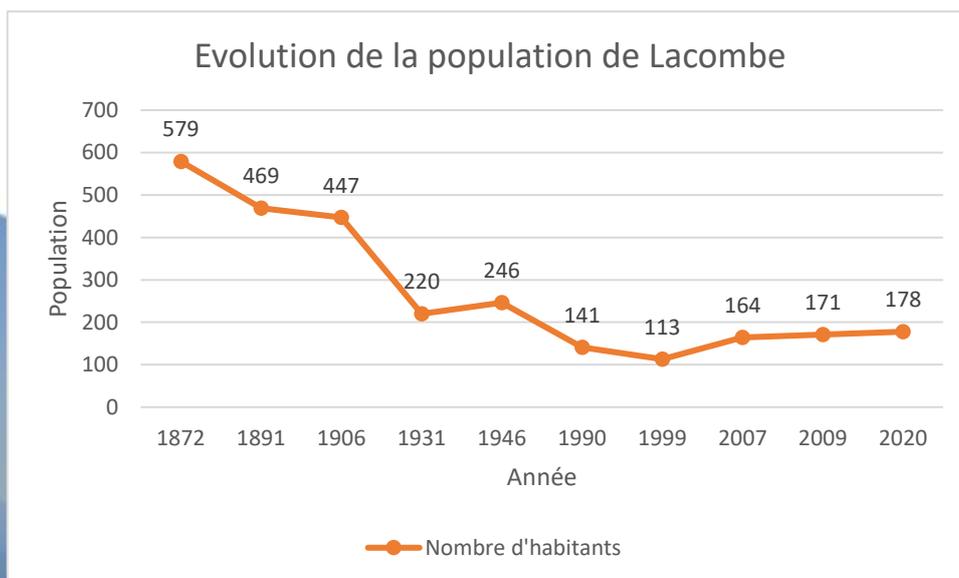
La société des mines fait imprimer une série de cartons verts dont l'usage leur sera exclusivement réservé.

De 1948 à 1954, la mine connaît ses heures de richesse. En 1956, elle est vendue à la Société Penaroya ; la production est alors de 400 tonnes de galène et 50 à 80 tonnes de sulfate de zinc. le minerai est envoyé dans le Pas-de-Calais pour son traitement.

Le 24 Septembre 1962, la mine ferme ses puits suite à l'effondrement des cours du plomb.



Évolution de la population de Lacombe



L'équipe municipale



M. Benoît SOULIE
Maire



M. Laurent MARTIN
1^{er} adjoint



Mme. Nadine GAQUER
2^{ème} adjointe



M. Cyril SOULIE
Conseiller municipal



M. Marcel MAILLOL
Conseiller municipal



Mme. Séverine CARREL
Conseillère municipale



M. Jean-Pierre DOIZON
Conseiller municipal



M. Patrick FOULON
Conseiller municipal



M. Patrick PUECH
Conseiller municipal



M. Hugues FORGERON
Conseiller municipal



Le Conseil municipal

Le Conseil municipal, élu pour un mandat de 6 ans, représente les habitants de la commune et règle par ses délibérations les affaires de celle-ci. Ses attributions (compétences) portent sur de nombreux domaines, parmi lesquels le budget communal, l'urbanisme, les travaux, et l'ensemble des services publics municipaux qui en découlent. Le Conseil se réunit en moyenne une fois par TRIMESTRE en séance publique.

Permanence des élus

Il est possible de rencontrer les élus sur rendez-vous.

Rencontres avec la population lors de la fête de Noël, à la mi-décembre, les Lacombois arrivants sont conviés à un apéritif.

Organisation des services

La Mairie compte 2 services (administratif et technique). Elle emploie 2 agents toute l'année.



Démarches administratives

Accueil de la mairie

Pièces d'identité

Carte d'identité

Depuis 2017, la commune de Laprade n'a plus la compétence en matière de délivrance des Cartes Nationales d'Identité. Désormais, les demandes devront se faire dans une des 11 communes de l'Aude. Il est impératif de prendre rendez-vous pour constituer le dossier de demande de carte nationale d'identité. La carte d'identité n'est pas obligatoire. Elle est gratuite.

Validité : 15 ans pour les adultes ; 10 ans pour les mineurs.

Passeport

Depuis le passage au passeport biométrique, la Mairie de Laprade ne délivre plus de passeport. Vous devrez désormais vous adresser à l'une des 11 communes de votre choix équipée des dispositifs de prise d'empreinte au sein du département de l'Aude.

Inscriptions sur les listes électorales

Vous venez d'arriver dans la commune, pensez bien à vous inscrire sur les listes électorales. Les règles d'inscription ont évolué depuis le 01/01/19 avec la mise en place au niveau national d'un Répertoire Électoral Unique. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription ainsi que la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367.

Si vous changez de domicile dans la commune, il est nécessaire de le signaler au service élections.

Pièces à fournir : Pièce d'identité /Cerfa 12669*02/Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Événements de la vie – État civil

Reconnaissance avant ou après la naissance

La filiation d'enfant de parents mariés est automatique. En revanche, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation maternelle est automatique si le nom de la mère figure dans l'acte de naissance. La filiation paternelle suppose une démarche de reconnaissance du père, avant ou après la naissance. Pièces à fournir : une pièce d'identité ; après la naissance, il est conseillé de se munir également d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.

Naissance

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance, par le père ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement. Pièces à fournir : certificat de naissance et le cas échéant déclaration de choix de nom, acte de reconnaissance, livret de famille.

Mariage civil

Le mariage est célébré à LAPRADE si l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence établie depuis un mois au moins à la date de la publication des bans. Le mariage est célébré si au moins un des futurs époux a des liens durables de façon directe (son domicile ou sa résidence) ou indirecte (via un parent) sur la commune de Laprade. Pièces à fournir : le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer en Mairie.

Décès

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures, à la mairie de la commune où il est survenu. Toute personne

peut procéder à la déclaration (famille, entreprise de pompes funèbres, hôpital, etc.). Pièces à fournir : pièce d'identité du déclarant, le certificat de décès, toute autre pièce que possède le déclarant : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage de la personne défunte.

Concessions au cimetière



La commune délivre des concessions de terrain ou de columbarium. Pour les tarifs, contactez la Mairie ou consultez le site internet [Accueil Site Officiel Mairie Lacombe 11310 AUDE \(lacombemairie.fr\)](http://Accueil Site Officiel Mairie Lacombe 11310 AUDE (lacombemairie.fr)).

Extraits d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès)

Les extraits d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des Mairies des communes qui ont enregistré l'événement.

Duplicata de livret de famille

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la Mairie du domicile. Pièces à fournir : le formulaire de demande de duplicata, la pièce d'identité du demandeur et un justificatif du domicile.

Eau et assainissement

La commune gère son réseau d'eau et d'assainissement collectif en régie. Le relevé des index est effectué une fois par an durant la saison estivale. Le paiement des factures d'eau est à effectuer auprès du Service de gestion Comptable (90, Avenue Pierre Sémar 11890 Carcassonne Cedex 9). Il convient de vous rapprocher du secrétariat de mairie afin d'effectuer votre demande d'adhésion au service eau et assainissement. Les documents sont téléchargeables sur le site de la mairie [Accueil Site Officiel Mairie Lacombe 11310 AUDE \(lacombemairie.fr\)](http://Accueil Site Officiel Mairie Lacombe 11310 AUDE (lacombemairie.fr))

Divers

Légalisation de signature

Le demandeur peut se présenter à la Mairie de son domicile afin de signer le document en présence de l'agent de la Mairie officier d'état civil. Pièces à fournir : une pièce d'identité.

Recensement militaire



Tout Français, garçon ou fille âgé de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire. Pièces à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

Participation communale :

Une participation de 50€ aux frais d'inscription ou d'adhésion aux activités sportives, destinée uniquement aux enfants habitant à l'année la commune âgés de 3 ans à 17 ans (au moment de l'inscription). Cette participation porte exclusivement sur les frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre objet (dépenses d'équipement, de transport,...). Plus de renseignements : [Participation adhésion sport/art | Mairie Lacombe 11310 \(lacombemairie.fr\)](http://Participation adhésion sport/art | Mairie Lacombe 11310 (lacombemairie.fr))



Principales réglementations locales

Les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police se traduisent sous forme d'arrêtés.

D'autres arrêtés, préfectoraux, s'imposent à la réglementation locale

Lutte contre le bruit



Afin de respecter la tranquillité de chacun, l'usage d'appareils à moteur générant du bruit (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Lutte contre les aboiements de chiens

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.



Réglementation de l'affichage public

Les panneaux portant la mention "Affichage municipal" sont réservés aux informations de la Municipalité. Les panneaux portant la mention "Affichage libre" sont réservés aux associations ou à des affichages à but non lucratif.

Interdiction du brûlage des déchets végétaux des jardins

Conformément à l'arrêté préfectoral portant sur la réglementation du brûlage de déchets végétaux, tout feu (brûlage de déchets végétaux et de tout autre déchet polluant) est interdit sur le territoire de la commune. Sauf du 16 octobre au 14 mai **sur déclaration en mairie**.

Réglementation de la déchèterie verte

Ouverture Déchèterie verte

Du Lundi au vendredi de 8h00 à 15h00
en contactant l'agent technique au **06.31.71.89.48**

Le Samedi
en contactant Mme GAQUER Nadine 2ème adjointe, au **06.61.76.97.34**

En dehors de ces horaires, les végétaux peuvent être déposés aux déchèteries intercommunales

Quels sont les déchets acceptés ?

- tontes de gazon
- branches à broyer (diamètre inférieur à 20cm)
- feuilles, tailles de végétaux
- plantes et végétaux flétris

Accès réservé UNIQUEMENT aux habitants de LACOMBE

Tout autre déchet et leur dépôt au sol est interdit
L'accès est STRICTEMENT interdit aux professionnels qui doivent utiliser les déchèteries spécialisées.

Mairie de LACOMBE
2 rue de la Mairie 11310 LACOMBE / 0468266169 / lacombemairie@orange.fr

Arrêté municipal n°2019-18 du 18 juin 2018 réglementant la zone de déchet verts et délibération 2024-46 du 26 septembre 2024. Seuls les

déchets verts suivants sont autorisés : tontes de gazon, petits branchages (diamètre inférieur à 20cm), feuilles, taille de végétaux, plantes et végétaux flétris. Il est strictement interdit d'y déposer des encombrants, des matériaux, des ordures ou des déchets autres que les déchets verts cités ci-dessus. Il est strictement interdit de déposer des déchets verts à d'autres endroits sur le territoire de la commune de Lacombe hormis la déchèque verte.

Réglementation de l'abattage et de l'élagage d'arbres

Par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces



voies, jusqu'à une hauteur de 5 mètres pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de 2 mètres, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies ou sur les chemins ruraux. Par rapport

aux réseaux aériens Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

Déclaration des chiens de 1ère et 2ème catégorie :

Conformément à la réglementation en vigueur tout propriétaire ou détenteur d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doit se présenter en Mairie pour établir une déclaration.

Divagation des chiens



Arrêté Municipal n°2018-20 du 18 juillet 2020 : Un arrêté municipal interdit toute divagation des chiens, seuls et sans maître ou gardien, sur la voie publique communale.

Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) la population est invitée à se faire connaître ou à signaler tout changement de coordonnées, en mairie ou par mail lacombemairie@orange.fr Nous vous demandons de nous informer de toute capacité d'hébergement, de possibilité de prêt de matériel spécifique (outils, compresseurs, groupes électrogènes...) et humains (compétences médicales, linguistiques, spécialisées, techniques...) pour faire face à une situation de crise.

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs



Conformément au décret 90-918 du 11 octobre 1990 et le code de l'environnement 125-10 et 11, un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré. Il est consultable en ligne [Plan Communal de Sauvegarde | Mairie Lacombe 11310](#) ou au secrétariat de mairie.





Vie locale et services

Enfance et Jeunesse

Petite enfance

Deux crèches à multi-accueils sont à votre disposition sur le territoire de la Communauté des Communes de la montagne Noire : Collin Colline et les Petits Montagnards. L'accueil multi-accueil est une structure mixte qui associe accueil occasionnel et accueil régulier et permet donc simultanément l'accueil d'enfants à temps partiel ou à temps complet. La volonté est de pouvoir proposer aux familles des solutions de gardes d'enfants adaptées et de pouvoir permettre aux parents de vivre sereinement dans la Montagne Noire.

"Collin – Colline"

Cette structure localisée à Cuxac-Cabardès ouvre de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Avec une capacité d'accueil de 23 places, elle accueille les enfants de 10 semaines à 6 ans.

Contact : collin.colline@cdcmontagnenoire.fr
Tel : 04 68 26 36 71

"Les Petits Montagnards"

La structure multi-accueil localisée à Saissac accueille les enfants de 10 semaines à 6 ans du Lundi au Vendredi de 7h00 à 19h00. Sa capacité actuelle est de 18 places.

Contact : lespetitsmontagnards@cdcmontagnenoire.fr
Tel : 04 68 76 64 76

Scolaire

École

Un RPI avec les communes de Saint Denis et Brousses et Villaret a été mis en place.

L'école de Saint-Denis se répartit en 4 classes :

Contact : 04 68 26 17 66

ce.0110547k@ac-montpellier.fr

13 Route de Saissac-11310 SAINT-DENIS

RPI /Lacombe/ Brousses et Villaret/ Saint-Denis

Le ramassage scolaire est possible. L'inscription doit se faire en ligne sur le site de la Région : <https://lio.laregion.fr/transports-aude-scolaire>

Collège



L'établissement secondaire du territoire est le Collège Antoine Courrière situé sur les communes de Cuxac-Cabardès et Fontiers-Cabardès.

Contact : Collège Antoine Courrière

La Bertrande 11390 CUXAC-CABARDÈS /
04.68.26.50.21

www.clg-courriere-cuxaccabardes.ac-montpellier.fr

Le ramassage scolaire est possible. L'inscription doit se faire en ligne sur le site de la Région : <https://lio.laregion.fr/transports-aude-scolaire>

Accueil de Loisirs

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

La Communauté de communes de la Montagne Noire assure la gestion et le fonctionnement de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de la Montagne Noire, durant 5 semaines pendant les vacances scolaires d'été et une semaine pendant les vacances de printemps.

L'ALSH, c'est:

- un accueil de proximité et de qualité pour les enfants du territoire
- une solution de garde pour les parents, des activités ludiques et de découvertes pour les enfants.

4 tranches d'âge : 3 -5 ans / 6-8 ans / 9-13 ans et le groupe ados 12-17 ans.

- Possibilité d'accueil des enfants hors CDC sous réserve de places disponibles.

- 24 places pour les moins de 6 ans et de 86 places pour les plus de 6 ans.

Contact : Service Enfance et Jeunesse :

04 68 11 12 48 / alsh@cdcmontagnenoire.fr



MLOA



6 Rue Jean Antoine Chaptal, 11000 Carcassonne
+33 4 68 10 22 90

La Mission Locale Ouest Audois (MLOA) joue un rôle crucial dans

l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans l'ouest du département de l'Aude. Centrée sur l'insertion professionnelle et sociale, la MLOA propose une multitude de services adaptés aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge, en vue de faciliter leur transition vers la vie active et leur épanouissement personnel.

Les salles municipales

Salle Polyvalente : Elle peut accueillir 80 personnes debout ou 40 assises.

Halle Communale : Elle peut accueillir 180 personnes debout, 150 assises, 105 à table.

Conditions de réservation : voir site Internet (Rubrique Démarche/ réservation de salle). Disponibilités : contacter l'accueil de la Mairie au 0468266169.

Urbanisme



Un projet, envie de construire, besoin d'agrandir votre maison ? Le Service Urbanisme se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches, vous conseiller ou vous renseigner. Le PLU, son règlement, et les formulaires de demande d'Autorisation d'Urbanisme sont téléchargeables sur le site de la Mairie.

Déchets

La gestion des déchetteries et la collecte des ordures ménagères sont assurées par la Communauté de Communes de la montagne Noire.

Compost Des composteurs sont en vente au service Environnement de la CDC Montagne Noire. Contact : 04 68 11 60 35

Végétaux

Les végétaux peuvent être déposés

Nous vous rappelons que les végétaux ne doivent pas être brûlés, ni jetés dans les conteneurs, mais déposés en déchetterie. Pour les branches, dépôt possible à la déchetterie verte communale qui est accessible uniquement pour les habitants du Village. Veuillez contacter la mairie pour son accès.



Déchèteries intercommunales

Trois déchèteries sont à votre disposition sur le territoire de la Communauté des communes Cuxac-Cabardès, Salsigne et Saissac (04.68.11.60.35).

Un justificatif de domicile est à présenter **OBLIGATOIREMENT**

Les déchets acceptés sont les suivants : Cartons

- Journaux, revues et magazines
- Métaux et la ferraille
- Encombrants ménagers (mobilier, literie, ...)
- Déchets végétaux de jardin
- Gravats
- Verre ménager
- Huile de moteur usagée
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Piles
- Batteries
- Peintures
- Huile végétale
- Certains déchets toxiques (solvants, acides, bases, produits phytosanitaires, aérosols)
- Sources lumineuses (tubes fluorescents, ampoules)
- Bois
- Bouteilles en plastique
- Pneumatiques
- Textiles
- Cartouches d'encre d'imprimantes ou de photocopieurs

CUXAC-CABARDES

04 68 11 60 35

La Cabasse, 11390 Cuxac-Cabardès



SAISSAC

04 68 11 60 35

D4, 11310 Saissac



SALSIGNE

04 68 71 55 21

DT11, 11600 Salsigne



Collecte des ordures ménagères et tri sélectif

Ordures ménagères : lundi matin, Tri sélectif : jeudi matin

Aujourd'hui, **TOUS LES EMBALLAGES** se trient !

<p>je trie déjà</p> <p>Bouteilles et flacons</p> <p>Emballages métalliques</p> <p>Cartons et cartonnages</p>	<p>maintenant, je trie aussi</p> <p>Margarine</p> <p>Pots, sacs et films plastiques, banquettes, autres</p> <p>Briques alimentaires</p> <p>Tous les papiers</p>
--	---

CITEO **Covademi**

Ramassage des encombrants : Un passage par mois le jeudi matin. Il s'adresse aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou aux personnes n'ayant pas de moyens de transport. Les gros encombrants qui ne contiennent pas dans un véhicule (sommiers, matelas, meubles...) peuvent aussi être enlevés sur demande. Les gravats et les déchets verts sont exclus du ramassage. Les inscriptions se font uniquement par téléphone au 04 68 11 60 35 le lundi, le mardi ou le vendredi (deux semaines minimums avant la date du passage).

Dans la poubelle verte, ne déposer que les emballages et flacons en plastique et carton, les papiers, les petits cartons, les emballages métalliques (acier et aluminium), directement dans le container sans les mettre dans un sac. Tous les autres déchets ménagers (et seulement les déchets ménagers) sont à déposer dans un sac plastique, puis dans la poubelle grise. Pour le verre, des containers spécifiques sont répartis sur la commune.



Transport à la demande



Grâce au transport à la demande, vous pouvez vous rendre dans les communes desservies en réservant votre place la veille de votre déplacement. Ligne régulière liO 404: Un véhicule de transport assure la liaison entre LAPRADE jusqu'au point d'arrêt de la ligne régulière AUDELIGNES aux Martyrs LA PIALE le lundi et samedi

Pour bénéficier du service aux jours, horaires et tarifs indiqués, il est obligatoire de réserver son trajet auprès de la Centrale de réservation de la Région. Informations et réservations au : **0 805 608 100** Service à appel gratuits

Les réservations peuvent être effectuées : • Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 • Au plus tard, la veille du déplacement avant 16h00 • Pour les déplacements du lundi, réservation le vendredi avant 16h. Tarification : 2 € / trajet, soit 4 € aller – retour

Cabine à livres

Les livres de la cabine sont accessibles à tous (adultes et enfants) 24h/24h et sans inscription.

Vous empruntez un ou plusieurs livres pour le temps qu'il vous plaira. Vous pouvez remettre en place le (ou les) livre(s) empruntés ou le(s) garder chez vous ou le(s) remplacer par d'autres livres à condition qu'ils soient en bon état et qu'ils aient un contenu approprié. Vous devez veiller au rangement des livres dans la cabine pour éviter qu'ils ne tombent et s'abîment.

Piscine intercommunale CUXAC-CABARDES



Depuis la reprise de la structure en 2015, la Piscine Intercommunale de la Montagne Noire propose de l'innovation et de nombreuses activités vous sont proposées : aquabike, aquatraining, pilates, natation, apprentissage enfants...

Accès direct à la page de la piscine intercommunale



04 68 06 50 90

France SERVICES



Les Ilhes-Cabardès

Lundi - Jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h
Vendredi : 8h30 - 12h30
Route du Mas Cabardès
04 68 26 33 22
montagne-noire@france-services.gouv.fr

PERMANENCES

Saissac

Le lundi : 14h-17h
22 rue Jules Ferry
au Cias

Cuxac-Cabardès

Le jeudi : 8h30-12h
et 13h-17h
Place Antoine Courrière

France Services, c'est un **guichet unique et gratuit** pour vous accompagner dans vos démarches administratives (CAF, France Travail, ANAH, MSA, La Poste, ANTS, CPAM, Retraite, Impôts, usage d'un ordinateur).



De la création de votre espace en ligne France Travail, à la mise à jour de votre carte grise, en passant par votre demande de complémentaire santé solidaire ou la préparation de votre dossier retraite : Angeline et Florence sont là pour vous conseiller, vous orienter, vous informer et faciliter vos démarches.

En plus de ce socle de services, les usager.e.s bénéficient des **partenariats locaux** tissés entre la France Services de la Montagne Noire et les structures locales d'accompagnement : Mission Locale, CIAS, Espace Séniors, MDPH, etc.

Déneigement

Chaque hiver, la Commune se mobilise afin de pouvoir faire face aux chutes de neige. L'agent technique de la Commune assure le déneigement des voiries communales (voies de circulation automobile, trottoirs devant les espaces publics) et il appartient aux riverains (habitants, propriétaires, commerçants) de déneiger les parties communes situées devant chez eux. Pour permettre un déneigement efficace, il est indispensable que les rues soient libres afin de permettre l'accès aux engins de déneigement. Sachez être patient, toutes les voies dont la commune a la charge, sont dégagées dans un ordre précis qui respecte les priorités de circulation. Enfin, soyez prudents, attention aux chutes de neige et de glace provenant des toitures.



Le Blason de la



Commune De Lacombe

Le blason de Lacombe a été composé en 2020 et se décrit ainsi : « fascé d'argent et d'azur chaussé de l'un dans l'autre. Au chef de sable chargé d'une crose d'or issante ».

Toponymie

Le nom est d'origine latine « Comba », la vallée.

Explications

Les fascé argent et azur symbolise des ondes. Ils viennent représenter saint Nazaire et saint Celse les deux saints patrons du village dont le miracle le plus connu est d'avoir marché sur l'eau alors que l'on voulait les noyer.

Ces ondes représentent également les nombreux cours d'eau du territoire communal dont le Baisse, la source de la fontaine de Caxan, la fontaine du Cheval Mort et la rigole de la montagne.

Le chaussé stylise la vallée qui a donné le nom au village.

Le chef est noir (de sable) pour représenter la Montagne Noire, massif dans lequel se trouve Lacombe.

Le sommet de crose indique la présence du monastère de Beaulieu.

Les ornements représentent du châtaigner qui pousse sur les hauteurs de la commune, honorant ainsi ses forêts.

Santé - Urgences



Hôpitaux

Centre Hospitalier de Carcassonne

Adresse : 1060, chemin de la Madeleine
BP CS60001 11010 CARCASSONNE CEDEX
Tél : 04 68 24 24 24
Site Web : <http://www.ch-carcassonne.fr/>

Clinique du Sud

Adresse : La Madeleine ZA Montredon
11000 CARCASSONNE
Tél : 08 26 30 04 11 (0,20€/min)

Polyclinique Montréal

Adresse : Route de Bram, 11890
CARCASSONNE CEDEX 9
Tél : 0826 30 53 53 (0,20 €/minute, puis le
coût d'une communication à partir d'un
poste fixe)
Site Web : [http://montreal.medipole-
partenaires.fr/](http://montreal.medipole-partenaires.fr/)

Médecins

Groupe Médical St Roch

Dr J. Fourié
Dr L. Bressan
Dr M. Pigois
Tél : 04 68 24 84 05
Adresse : Rue Terrier 11170 MONTOLIEU



Centre Médical Sainte-Cécile

Dr J-P. Rivière
Tél : 04 68 26 54 34
Adresse : 7 lotissement Paillère, 11390
CUXAC-CABARDÈS

Dr Anne Mandonnaud et Dr FERRER Antoine

Médecins généralistes
1 Pont de la Roque
11390 Cuxac-Cabardès
04 28 28 02 37

Centre Médical de Saissac

Dr A-M. Estève
Dr P. Estève
Dr E. Bonnafous
Tél : 04 68 24 40 19
Fax : 04 68 24 47 49
Adresse : 8 rue République, 11310
SAISSAC



Infirmières – Infirmiers

Cabinet d'infirmières Saissac

Annie Ardoin
Marie Cayez
Olga Martin Moreno
Adresse : Centre Médical, rue Bernard
Marty
11310 SAISSAC
Tél : 04 68 24 48 83

Cabinet d'infirmières Cuxac Cabardès

Marie Gonzales
Catherine Fabre
Adresse : Le Village, 11390 CUXAC
CABARDES
Téléphone : 04 68 26 68 66

Cabinet d'infirmières Saissac

Fabienne Angelé-Picot
Adresse : Centre Médical, rue Bernard
Marty, 11310 SAISSAC
Tél : 04 68 24 43 51

Cabinet d'infirmières Fontiers Cabardès

Aline Pujol
Danièle Dreyer
Adresse : Impasse de la Tour, 11310
FONTIERS CABARDES
Tél : 04 68 26 59 75

Ambulances

Ambulance Saint-Denis

Aude Ambulance
Adresse : 1 rue de l'abreuvoir, 11310
SAINT-DENIS
Tél : 04 68 26 43 72



Pompes Funèbres Saint-Denis

AFI Benoît Assié

Adresse : 1 rue de l'Abreuvoir, 11310
SAINT-DENIS
Tél : 04 68 71 65 17



Kinésithérapeutes

Cabinet Saissac

Sophie Boudet
Benoît Chamoley
Adresse : rue Bernard Marty, 11310
SAISSAC
Tél : 04 68 78 43 94



Cabinet Cuxac Cabardès

Romana Morari
Adresse : 2 allées des Puits 11390 CUXAC-
CABARDÈS
Tél : 04 68 71 86 91 / Numéro de Mobile
06 42 41 37 03

Ostéopathes

Cabinet Fontiers Cabardès Emmanuel Pistre

Adresse : 3 rue de la Mairie, 11310
FONTIERS-CABARDÈS
Tél : 04 34 58 95 82



Cabinet Montolieu

Thibaut Marquet
Adresse : 18 rue Nationale, 11170
MONTOLIEU
Tél : 06 52 69 88 86

Maisons de retraite

EHPAD Las Fountetos

Bernart Marti
11310 SAISSAC
Tél : 04 68 24 42 03



EHPAD Saint-Vincent de Paul à Montolieu

14 Avenue de Ramel
11170 MONTOLIEU
04 68 24 84 12

EHPAD La Montagne à Cuxac-Cabardès

2 allées des Sapinettes
11390 CUXAC-CABARDÈS
04 68 26 70 90

Pharmacies

Pharmacie Hibert-Rey

Tél : 04 68 24 84 21
Adresse : Lotissement Jardin De Valsiger,
11170 MONTOLIEU
Site Web
: <http://pharmacieoptiquehibert.fr/>



Pharmacie de la Montagne Noire

Tél : 04 68 26 50 25
Adresse : Le Village 11390 CUXAC
CABARDÈS

Pharmacie De La Tour

Tél : 04 68 24 40 23
Adresse : 2 Avenue Maurice Sarraut,
11310 SAISSAC

Pharmacies de Garde

Tél : 3237 (0.35€ la minute)

Associations Communales

ACCA de LACOMBE

Président : Robert PRADES
06 42 81 02 75



Association de Pêche

Président : Bernard ANThERIEU
06 20 74 13 00



Association de pêche du Linon

Président : Christian GREGOIRE
06 86 84 07 34



Comité des Fêtes



Ma commune dans ma poche avec

PANNEAUPOCKET



LACOMBE vous propose une application pour être informé rapidement. A domicile, au travail, dans les transports ou en vacances, les événements concernant votre commune sont toujours à portée de main sur votre téléphone. Nous pouvons diffuser en temps réel des messages de prévention, d'alerte, de risque en cas de phénomènes météo inhabituels, modification de la circulation temporaire, événements imprévisibles... mais aussi des messages pour informer ou rappeler des animations, spectacles, conférences, événements sportifs organisés sur la commune.

Ces informations sont disponibles sur votre téléphone portable grâce à une application SIMPLE ET GRATUITE pour l'utilisateur. Cette application protège votre vie privée puisque aucun renseignement ne vous est demandé lors de l'installation, ni adresse mail, ni numéro de téléphone. L'application est utilisable pour les habitants permanents mais aussi par les personnes possédant une résidence secondaire, les touristes, les



visiteurs de passage...

Une fois l'application PanneauPocket téléchargée sur le téléphone, l'utilisateur reçoit une notification à la création chaque nouveau panneau et balaye simplement son écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes de sa commune. Il peut mettre en favoris le nom de sa commune et d'autres communes. L'application PanneauPocket vous informe comme les panneaux lumineux des grandes villes mais l'info est dans votre poche.



Téléchargez l'application gratuite en utilisant les QR codes ci-dessous ou sur internet en tapant PanneauPocket, applications sur Google Play ou dans l'App Store.

Inscription ALERTE SMS

Dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de LACOMBE a mis en place un système d'alerte des habitants par SMS. En vous inscrivant, vous serez informés en temps réel de la survenue d'un risque (risques naturels, technologiques, sanitaires...) ainsi que des comportements et gestes à adopter.

Inscription en ligne
[Plan Communal de Sauvegarde | Mairie Lacombe 11310](#)
lacombemairie.fr

NOUVEAU

ALERTE SMS



Vous souhaitez être informés personnellement d'une situation exceptionnelle ?



INSCRIVEZ-VOUS

lacombemairie@orange.fr

ou sur le site internet



<https://lacombemairie.wixsite.com/11310/plan-communal-de-sauvegarde>

Coordonnées utiles

Secrétariat de Mairie

2 rue de la Mairie
11310 LACOMBE
04.68.26.61.69

lacombemairie@orange.fr

Site : <https://lacombemairie.wixsite.com/11310>

Heures d'ouverture : mardi et jeudi : de 9h15 à 12h - 13h00- 17h00.

Permanences : les élus reçoivent UNIQUEMENT sur rendez-vous.

France SERVICES

Guichet unique et gratuit pour vous accompagner dans vos démarches administratives

Les Ilhes-Cabardès

Lundi - Jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h
Vendredi : 8h30 - 12h30
Route du Mas Cabardès
04 68 26 33 22
montagne-noire@france-services.gouv.fr

PERMANENCES

Saissac

Le lundi : 14h-17h
22 rue Jules Ferry
au Clas

Cuxac-Cabardès

Le jeudi : 8h30-12h
et 13h-17h
Place Antoine Courrière



France Services
Proche de vous au quotidien

TRESOR PUBLIC Carcassonne : 04 68 10 21 60

sgc.carcassonne@dgfip.finances.gouv.fr

Etude Notariale CUXAC-CABARDES : 04 68 26 50 13

Préfecture Carcassonne 04 68 10 27 00 prefecture@aude.gouv.fr

Député: Julien RANCOULE julien.rancoule@assemblee-nationale.fr

Sénateurs : Sébastien PLA s.pla@senat.fr

Gisèle JOURDA (04 68 24 77 24 permanence.jourda@orange.fr)

Conseil départemental de l'Aude

Présidente Hélène Sandragé (presidence@aude.fr)

Conseillers départementaux : Chloé DANILLON chloe.danillon@aude.fr

Paul GRIFFE paul.griffe@aude.fr

Conseil régional Occitanie

Présidente : Carole Delga (contact@laregion.fr)

CDC Montagne Noire

(04 68 47 16 02 / contact@cdcmontagnenoire.fr)

Président : Cyril DELPECH

Impôts

(Déclaration et traitement administratif) :

Cite Administrative,

Place Gaston Jourdanne,

11000 Carcassonne

Contact : 04 68 77 44 44

sip.carcassonne@dgfip.finances.gouv.fr

Site : www.impots.gouv.fr

Numéros d'urgence

SAMU : 15

Gendarmerie COB Montagne Noire : 17

Pompiers : 18

Numéro européen : 112

Gratuit pour personnes sourdes et malentendantes : 114

Centre antipoison : 05 61 77 74 47

Drogue tabac alcool info service : 113

Enfance maltraitée : 119

Électricité : 0810 333 338

Toutes les
actualités de
votre commune
Sur
<https://www.lacombemairie.fr/>